



**Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal
du 07 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 07 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 03 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 03 octobre 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, Mme Bertelle Emilie

Secrétaire de séance : Mme Laurence Martini

**Le procès-verbal du 08 septembre 2025 est soumis au vote.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité**

❖ DELIBERATIONS

1. Révision des statuts du SYSEG

Le conseil Municipal retire la délibération. Elle sera présentée au Conseil Municipal de novembre après que nous ayons reçu des informations complémentaires du SYSEG.

2. Subvention récupérateur eau pluviale

Afin de contribuer à répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles et, notamment de l'eau, la commune de Chaussan propose de participer au financement de l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les chaussanais.

En effet, cette opération a pour but de promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales, de soutenir les habitants dans la gestion raisonnée de la ressource en eau et de les inciter à maîtriser l'utilisation qui en est faite.

Lors du vote du budget le 12 mars 2025 il a été décidé de budgétiser 700€ pour les aides financières pour l'acquisition d'un système de récupération des eaux de pluie.

Mme Anik Blanc présente la demande d'aide de Mme SAUGE Cassandra pour l'achat d'une cuve de 700L.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le versement de 50€ pour l'achat d'un récupérateur d'eau

Autorise Monsieur le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3. Délégué du CCAS

Suite à la démission de Monsieur Nicolas Aymard il convient d'élire un nouveau membre élu au CCAS.

En application de l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS - est fixé par le Conseil Municipal.

Leur nombre ne peut pas être supérieur à 16, il ne peut être inférieur à 8 et il doit être pair : la moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

En application de l'article L. 123-6 du Code de l'action et des familles, il y a lieu d'élire en son sein un Vice-président.

Monsieur le Maire a fixé outre le président le nombre de membres élus à 5

Monsieur le Maire propose que Mme Anik Blanc remplace M Nicolas Aymard et propose la liste suivante.

Président : Luc Chavassieux, Maire

5 membres élus : Chantal Besson, Vice-présidente, Laurence Martini, Aline Duroch, Anik Blanc et Emilie Bertelle

La liste proposée par Monsieur le Maire et énoncé ci-dessus ayant obtenu l'unanimité, les membres élus du CCAS ont été proclamés.

4. Délégué au MIMO

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du MIMO

Vu l'article indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du MIMO

Vu la démission de M Nicolas Aymard conseiller municipal et délégué au MIMO

Monsieur Alain Rolland est candidat titulaire

Monsieur Luc Chavassieux est candidat suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Désigne le délégué titulaire : Monsieur Alain Rolland

Désigne le délégué suppléant : Monsieur Luc Chavassieux

❖ Syndicat

➤ Bibliothèque

Mme Anik Blanc présente le rapport d'activité 2024 de la bibliothèque de Chaussan.

Il est disponible sur le site internet de la commune

➤ SMAGGA

Monsieur Pascal Furnion présente le rapport 2024 du SMAGGA.

Il est disponible sur le lien suivant : <https://smagga.fr/wp-content/uploads/2025/07/Rapport-dactivite-2024-web-V2.pdf>

❖ Questions diverses

➤ Travaux en cours

✓ *Osmose*

Le chantier suit son cours.

On a toujours un problème avec le bureau de contrôle qui n'assure pas les suivis.

Le gros œuvre est bientôt terminé.

Toute la couverture côté place sera mise à neuve.

Terrassement : il y a un sujet de noue devant le local commercial mais c'est en train de se régler avec le Syseg.

Il reste les sujets de raccordement électrique à finaliser.

✓ *Osmose – Déploiement du photovoltaïque*

Monsieur le Maire et Allain Roland présente l'étude réalisé par Maxine Thinon sur le déploiement du photovoltaïque sur le toit d'Osmose.

L'étude a été faite avec le projet d'autoconsommation collective avec d'autres équipements publics.

Au vu de la configuration des toits du bâtiment il est préconisé de partir sur une installation de 30 KWc.

Un retour sur l'investissement serait sur 6 ans.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal souhaite poursuivre les études sur le déploiement photovoltaïque en autoconsommation collective.

✓ *Clos des générations*

La promesse de vente devrait être signée d'ici fin novembre.

Le dépôt d'un permis de construire devrait être fait avant juin 2026.

Des réunions avec les riverains et ensuite avec la population seront organisées pour présenter le projet.

➤ Retour du spectacle de Sellig

Un grand merci à tous les membres du comité de pilotage pour la réalisation de cette belle soirée.

Un remerciement tout particulier pour les bénévoles une soixantaine de personne qui ont donné du temps et de l'énergie. Merci également aux agents qui ont participé à l'organisation. Une réunion de bilan va avoir lieu avec le comité de pilotage et le bilan financier sera présenté au conseil municipal de novembre.

Prochain conseil municipal mercredi 05 novembre

Séance levée à 22h30